

## Audition de la Ligue de l'enseignement par la commission éducation populaire du COJ/ Groupe de travail Education populaire / Enseignement moral et civique Le 27/02/2020.

### LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/SES ACTIONS

**Présenter la Ligue de l'enseignement** suppose d'expliciter les différentes dimensions de son identité qui sont autant d'éléments mobilisés dans nos actions d'éducation à la citoyenneté.

Ainsi, la Ligue de l'enseignement est tout à la fois :

- Un réseau associatif, membre de la société civile, qui regroupe des fédérations départementales (103) et des associations locales implantées sur l'ensemble du territoire.
- Un acteur du monde économique, entreprise de l'économie sociale et solidaire
- Un acteur éducatif, en ce qu'elle est une complémentaire de l'enseignement public et agit aussi au côté des collectivités dans le cadre des politiques éducatives.
- Un acteur de l'éducation populaire, dont elle a contribué à faire l'histoire.

**Le projet original de notre mouvement est précisément un projet citoyen**, celui par lequel la Ligue de l'enseignement invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous.

L'éducation à la citoyenneté est un des éléments de ce nous avons coutume d'appeler notre ADN. C'est très tôt dans l'histoire de la Ligue de l'enseignement que le croisement entre champ scolaire et champ éducation populaire se réalise.

Ainsi à peine les lois Ferry pour l'instruction publique mises en œuvre, la Ligue se préoccupe d'une formation citoyenne plus globale et permanente. Lors de son congrès de Nantes, en 1894, elle décide de lancer les œuvres post et périscolaires dans l'objectif de donner à tous « les solides principes qui sont indispensables aux citoyens d'une démocratie ».

Aujourd'hui, l'ensemble des fédérations départementales mènent des actions, des projets dans d'éducation à la citoyenneté, dans le cadre scolaire, péri ou encore extrascolaire.

**Nous intervenons dans le cadre de l'EMC et du Parcours citoyen**, même si, c'est un fait, la demande d'intervention n'explicité pas systématiquement ce contexte.

Dans et hors l'école, la Ligue de l'enseignement, au travers de ses actions, contribue à développer chez les enfants et les jeunes, une éducation à la citoyenneté qui privilégie une pédagogie du faire et de l'agir.

Les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement interviennent dans les établissements scolaires à la demande des équipes éducatives. Nombre de ces interventions, de ces apports contribuent aux finalités de de l'EMC : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République et construire une culture civique et s'inscrivent aussi dans le Parcours citoyen.

Les contenus sur lesquels nous intervenons couvrent plusieurs des thématiques qui fondent une culture morale et civique :

- Egalité entre les femmes et les hommes,
- Lutte contre toutes les formes de discriminations
- Prévention et lutte contre le harcèlement en milieu scolaire
- Education à l'environnement et au développement durable
- Education aux médias et à l'information
- Education aux images.

Prenant appui sur les méthodes de l'éducation populaire, notre force réside dans le fait que nos actions articulent des méthodes qui sont un premier niveau de mise en action des enfants ou des jeunes, des contenus qui prennent place dans leurs parcours scolaire et, chaque fois que possible, offrent des perspectives de mise en action collective, de projets.

Les établissements font appel à nous pour nous confier la mission d'aborder certains thèmes, certains contenus qu'ils estiment méconnaître ou ne pas maîtriser. Nous ne savons pas si les méthodes d'éducation populaire que nous déployons dans nos interventions jouent un rôle déterminant dans les sollicitations adressées à notre réseau.

Nous notons que certaines demandes qui s'inscrivent dans l'EMC ou le Parcours citoyen ont pour enjeu de répondre à des problématiques auxquelles l'établissement est confronté dans l'urgence (gestion de conflits, harcèlement....) et n'aboutissent pas toujours au développement d'un projet inscrit dans le temps

En matière d'éducation à la citoyenneté, il nous semble important de souligner que la question du développement des capacités, compétences psycho sociales des enfants et des jeunes est une demande en progression de la part des équipes éducatives. Travailler à leur développement nous semble une condition pour permettre aux enfants et aux jeunes prendre place dans les différents collectifs où ils évoluent ou vont être amenés à évoluer (école, structure de loisirs, clubs sportifs...).

De notre point de vue la question du **croisement entre l'éducation populaire et le champ scolaire** est variable.

Certes, il y a croisement entre ces deux champs du fait que les actions de ses acteurs se situent dans un même périmètre « thématique ». Pour autant, l'idée de croisement s'arrête souvent là et ce pour différentes raisons :

- Le manque de disponibilité des enseignants, CPE ou chefs d'établissement ne permet pas toujours de partager en amont les enjeux et les objectifs de ces interventions ;
- La plupart du temps, nos actions dans l'Ecole sont limitées dans le temps, de même que la durée de nos interventions. C'est la raison pour laquelle, la démarche, les méthodes d'éducation populaire sur lesquelles nous prenons appui ne peuvent pas véritablement se déployer, il n'est pas rare que certaines demandes portent sur une seule intervention dans une classe et n'excède pas 1H30, ce qui, même dans un objectif de sensibilisation est bien trop peu ;
- Une méconnaissance de notre mouvement par les personnels de l'éducation nationale qui les conduits à voir en nous des intervenants ponctuels, voire des prestataires.

Les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement ont aussi des actions qui se situent par exemple dans le cadre des projets éducatifs de territoire (PEDT), espace dans lequel

l'éducation à la citoyenneté a toute sa place, ou encore en lien avec les projets éducatifs des conseils départementaux.

**La question de l'exemplarité** de notre point de vue se jouerait en premier lieu dans la possibilité d'une co-construction avec les équipes éducatives et dans une reconnaissance mutuelle des savoir-faire professionnels des uns et des autres, garantie d'une relation de confiance.

Le projet de la Fédération des Bouches du Rhône : SI T'ES CITOYEN / CITE CITOYENNE est un projet inspirant et ce à plusieurs titres.

Ce projet s'appuie sur une définition qui fait de l'éducation à la citoyenneté un apprentissage en action, abordé de manière globale. Il a pour objectifs :

- Aider les jeunes à se positionner en tant que citoyens, à prendre conscience que la citoyenneté est un droit pour tous et que chacun peut agir
- Répondre à un besoin de reconnaissance et d'appartenance vis-à-vis de la société pour lutter contre le sentiment d'isolement ou d'exclusion,
- Accompagner l'apprentissage de la citoyenneté de manière concrète en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté
- Créer du lien et des échanges en proposant des ouvertures culturelles
- Développer le pouvoir d'agir
- Encourager et accompagner les jeunes vers une dynamique constructive de participation citoyenne.

Il est articulé autour de plusieurs axes : sensibiliser, découvrir l'expression de soi, expérimenter les enjeux citoyens, donner vie à des projets et s'engager au quotidien. Ces axes sont à considérer comme les différentes dimensions à mobiliser dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté.

Ce projet a été pensé pour se déployer dans les différents de vie du jeune et pour chacune de ces dimensions des actions sont proposées sur les différents temps du jeune : scolaire périscolaire, et extrascolaire. De plus, il mobilise plusieurs partenaires sur le territoire : établissements scolaires et associations. Enfin, l'implication des jeunes et leur engagement dans les différentes actions fait l'objet d'un vrai travail de communication et de valorisation, à l'exemple du carnet de route du Tour de France Républicain.

<https://fr.calameo.com/read/003584876a24b4b2cb160>

## **PARTENARIATS ET CO-CONSTRUCTION D' ACTIONS, DE PROJETS**

**La question de la formalisation du partenariat** est liée à la nature de notre action.

Quand la sollicitation porte sur une intervention ponctuelle, ou une suite d'interventions courtes, la formalisation se fait à travers l'acceptation par l'établissement de la proposition qui a été élaborée.

Quand notre action est un projet inscrit dans le moyen ou le long terme une convention peut venir formaliser ce partenariat, sans pour autant être systématique.

**En matière de co-construction**, Il n'est guère possible de faire des généralités

Ce sont principalement trois types d'acteurs qui ont recours à la Ligue de l'enseignement : les conseillers principaux d'éducation, les professeurs documentalistes et les chefs d'établissement.

Pour aborder **la question du soutien aux actions** mises en œuvres, nous devons tout d'abord rappeler que la Ligue de l'enseignement est signataire avec le Ministère de l'Education nationale d'une convention pluriannuelle d'objectifs dont l'un des ambitions s'intitule "Une ambition républicaine : le développement du parcours citoyen".

Extrait de la CPO 2017-2019 : *"La Ligue de l'enseignement se mobilise aux côtés de l'École pour la transmission des valeurs de la République, qui fondent le vivre-ensemble. Elle encourage les pratiques participatives qui permettent l'exercice de responsabilités concrètes et l'engagement personnel et collectif des enfants et des jeunes dans des projets coopératifs, qui participent d'un climat scolaire apaisé. En suscitant le développement de l'esprit critique, elle contribue à lutter contre toutes les discriminations et à former des citoyens éclairés."*

Cette convention est assortie de moyens qui nous sont octroyés par le MEN et constitue la base du financement de nos actions dans ce champ, que viennent compléter ensuite des subventions accordées notamment par des collectivités territoriales, des candidatures à des appels à projets (DILCRAH, collectivités ou encore fondations) ou encore des fonds de l'établissement.

### **L'exemple des juniors associations implantées en milieu scolaire est emblématique de ce que peut produire le croisement de l'éducation populaire et l'enseignement scolaire.**

Nous avons aujourd'hui un recul de 20 ans sur ce dispositif.

Le Réseau National des Juniors Associations (RNJA) a été créé en juillet 1998, à l'initiative de 4 grandes associations : la Ligue de l'enseignement, l'association Jets d'encre, confédération des MJC et Fédération des centres sociaux et culturels.

La Junior association est un cadre d'action sécurisé qui permet à de jeunes mineurs de se constituer en association pour développer des projets, dont ils sont à l'initiative, et apprendre à exercer des responsabilités. Le label Junior association est attribué par le Réseau National des Juniors Associations RNJA qui leur fournit une assurance pour leurs activités, et un compte bancaire.

Ainsi, la Junior association a été pensée par des acteurs de l'éducation populaire comme cadre possible pour des jeunes d'engagement, de créativité, d'autonomie, d'entreprise, d'expérimentation et de prise de responsabilités.

Les Juniors associations peuvent aussi se développer dans les établissements scolaires. Elles gagnent alors une dimension supplémentaire pour devenir un cadre d'initiation sociale au cœur de l'établissement. Elles permettent aussi d'ouvrir l'établissement sur son territoire et d'en améliorer l'image, en favorisant les interactions positives avec les collectivités, institutions et associations locales, comme avec les habitants.

Pour exemple, depuis 2011, le collège Lucie Aubrac de Tourcoing (59) accueille chaque année plusieurs Juniors Associations, initiées par les élèves et accompagnées par le personnel de l'établissement. L'équipe éducative travaille en lien avec la Fédération de la Ligue de l'enseignement du Nord, relais départemental des JA. Ainsi en 2016, une JA est créée pour organiser la mise en place d'une Maison des collégiens dans l'établissement. Plus récemment, une autre JA créée, au sein du collège parcourt l'Europe afin de découvrir la citoyenneté chez les jeunes européens et transmettra son expérience aux responsables politiques français et européens à travers un livre blanc.

Le cadre de la Junior association offre aux jeunes :

- La possibilité d'une expérience positive qui repose en grande partie sur l'accompagnement de l'adulte (rôle et posture)
- la reconnaissance de compétences non académiques qui viennent enrichir la formation proposée par l'institution

- Un cadre souple (pas de modèle prédéfini) et sécurisé pour une prise de responsabilités progressive quel que soit le jeune,
- La prise en compte de leur expression : de l'émergence de leur idée, de leur envie de réaliser un projet collectif jusqu'à sa mise œuvre
- Un cadre d'apprentissage réel et authentique.

Pour les adultes de l'établissement la création d'une Junior association,

- Favorise un autre regard sur le jeune et permet d'instaurer d'autres relations « libérées » des enjeux liés aux résultats scolaires,
- Permet aux adultes de s'inscrire dans le rôle d'accompagnateur où l'adulte va viser à soutenir l'esprit d'initiative, la créativité et la participation des jeunes, leur donner l'occasion de développer leur sentiment d'être des citoyens acteurs de leur territoire. Cette posture d'accompagnateur s'appuie sur l'engagement que prend l'adulte à véritablement prendre en compte le point de vue des jeunes qui restent maîtres de leurs projets.

## VISION / DIAGNOSTIC

**Le premier frein** que nous devons envisager est celui d'une conception différente de l'éducation à la citoyenneté dans les deux champs que sont l'éducation populaire et le champ scolaire, notamment sur la question de la place et du rôle des jeunes dans les établissements scolaires. Pour la Ligue de l'enseignement cette éducation ne peut se concevoir sans mise en action des élèves (méthodes actives, accompagnement dans un projet...). Nos actions visent à une mise en capacité des élèves, nous ne nous positionnons pas sur la transmission d'un « savoir civique » mais sur l'apprentissage « d'un agir citoyen ». La formation du citoyen dans le cadre scolaire s'inscrit principalement dans un processus de transmission, de l'adulte vers l'élève, alors que qu'elle nécessite, de notre point de vue, une mise en actes et le développement d'espaces d'expérimentation.

Aller vers une vision plus partagée est possible, à l'exemple de ce que nous pouvons constater pour la formation des délégués élèves. En effet ces formations, qui prennent appui sur des méthodes actives, visent à former et à accompagner les élèves dans leur prise de fonction (travail sur la communication, réflexion en groupe, mise en situation...). Il est donc acquis dans la majorité des établissements que la fonction de délégué ne s'enseigne pas mais qu'elle se construit. On ne naît pas délégué on le devient. De notre point de vue, ceci vaut pour le jeune citoyen en devenir. La mise en place d'espaces et de temps communs est sans nul doute une piste à suivre pour d'une part dépasser la méconnaissance qui perdure entre les acteurs des deux champs et pour d'autre part partager nos visions respectives de l'éducation à la citoyenneté, tenter de les faire converger et penser de concert la complémentarité de nos actions. Les INSPE pourrait être un de ces espaces.

Par ailleurs, la mise en situation des élèves, dans le cadre de l'EMC est envisagée autour de modalités telles que le débat argumenté. L'expression, l'échange d'idées, la capacité à débattre sont certes des dispositions à développer. Cependant, le développement de projets collectifs, la mise en action des élèves par leur participation active à la vie de l'établissement sont aussi des modalités qui doivent être rendues possibles au sein des établissements et ce pour l'ensemble des élèves.

Un autre frein réside, selon nous, dans la place qu'occupe l'EMC, dans la globalité des enseignements. Nous pensons cet enseignement n'est peut-être pas suffisamment identifié comme un enseignement fondamental dans la formation de la personne et du citoyen. Une pression générée par les enjeux des résultats « scolaires », notamment sur les classes où se joue l'obtention d'un diplôme (brevet) et qui ne favorise pas la projection dans un projet d'éducation à la citoyenneté qui se déploierait dans le moyen ou le long terme.

Enfin, il nous apparaît que l'éducation à la citoyenneté telle qu'elle se développe dans le cadre scolaire est insuffisamment ancrée dans la réalité des territoires et pensée collectivement avec les autres acteurs.

### **Les leviers pour construire puis mener des actions et projets citoyens au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire.**

- Envisager l'éducation à la citoyenneté à l'échelle des territoires de vie des enfants et des jeunes dans le cadre des projets éducatifs de territoire ou projets éducatifs locaux et aller vers un pilotage plus global, plus partagé de l'éducation à la citoyenneté qui inclurait l'EMC et le parcours citoyen.
- Prévoir des financements dédiés à l'éducation à la citoyenneté et permettre un travail en continu avec les établissements pour favoriser le travail à long terme.
- Intégrer dans la formation initiale et dans la formation continue des équipes éducatives des temps de connaissance de l'éducation populaire et de ses acteurs.
- Intégrer dans l'enseignement moral et civique et dans le parcours citoyen des situations d'apprentissage actives, impliquantes et qui favorisent la prise d'initiatives et la responsabilisation progressive des élèves ;
- Encourager les établissements à faire une place à la mise en valeur et au partage des initiatives dans lesquelles sont investis les jeunes hors de leur cadre scolaire. Ce serait là une première étape pour mieux relier l'établissement à son territoire et aux autres acteurs éducatifs.
- Des temps de valorisation des projets d'éducation à la citoyenneté inter-établissements.

### **Quelques pistes pour améliorer le lien entre le champ scolaire et l'éducation populaire afin de former les citoyens de demain :**

- Instaurer des temps de formation commune entre acteurs de l'éducation populaire et du scolaire
- Permettre des temps dédiés à la co-construction des projets
- Développer des temps de co-interventions
- Déployer des moyens financiers.

**A l'avenir**, il nous semblerait pertinent que la formation du citoyen permette de penser non pas un mais des parcours citoyens de manière à diversifier les espaces d'apprentissage et de prises d'initiatives des enfants et des jeunes et prendre en compte leurs aspirations, leurs projets. Ces parcours mobiliseraient, à l'échelle du territoire de vie des enfants et des jeunes, l'ensemble des ressources et des acteurs, au 1<sup>er</sup> rang desquels l'Ecole et les associations d'éducation populaire. Penser à cette échelle les parcours, c'est garantir aux jeunes une formation citoyenne ancrée dans le réel, intégrée dans leur vie quotidienne et qui leur permette de s'impliquer dans la vie sociale de leur territoire, aux côtés des autres acteurs.